



En collaboration avec le

**COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF &
COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE**

Présentent le

**CHAMPIONNAT RÉGIONAL
SOCCER DIVISION 3**

1^{er} ET 2 NOVEMBRE 2025

Brébeuf





INFORMATIONS GÉNÉRALES



DISCIPLINE	Soccer
ÉVÈNEMENT	Championnat régional
CONFÉRENCE	Sud-Ouest
CATÉGORIE	Division 3
SEXE	Féminin section B & masculin
LIEU	Collège Jean-de-Brébeuf 3200 chemin de la Côte-Sainte-Catherine Montréal, QC H3T 1C1
STATIONNEMENT	Gratuit
DATE	Samedi et dimanche 1 ^{er} et 2 novembre 2025
HEURE	Se référer à l'horaire inclus dans le document
PLATEAU	Terrain Michel « Jim » Lefebvre
PRIX D'ENTRÉE	Gratuit
RESPONSABLE	Laurent Péloquin Laurent.Peloquin@brebeuf.qc.ca
COMMISSAIRE	Alexandre Lizotte Alizotte@rseq.ca
ARBITRAGE	Sous la responsabilité du RSEQ (conférence Sud-Ouest)
RÈGLEMENTATION	Veuillez vous assurer de prendre connaissance de l'article 17 des règlements du secteur collégial (protêt) ainsi que du code d'éthique du RSEQ disponibles à la fin du document.



**SERVICES AUX ÉQUIPES
FÉMININ SECTION B & MASCULIN**



ACCEUIL

L'accueil des équipes se fera à l'entrée du Stade Michel « Jim » Lefebvre. Le plateau sportif et le terrain de pratique seront accessibles dès 9h00 le samedi et 11h00 le dimanche.

Le terrain de pratique sera disponible aux heures suivantes :

- Samedi de 9h00 à 12h00 ainsi que de 14h30 à 18h00;
- Dimanche de 11h00 à 17h30.

THÉRAPEUTE SPORTIF

Il y aura un·e (1) thérapeute sportif présent sur le site de compétition, et ce, pour la durée du championnat. Cependant, veuillez noter que le matériel devra être fourni par les équipes. S'ils n'ont pas le matériel requis, des frais seront exigés aux membres des équipes souhaitant se prévaloir de ce service.

VESTIAIRES

Les équipes auront accès à des vestiaires avec douches et casiers. Les femmes auront les vestiaires J1-31 et E2-65 alors que les hommes auront les vestiaires J1-27 et E2-25. Afin d'accéder à ces derniers, il sera nécessaire de passer par le 5625 avenue Decelles.

Les équipes auront également accès à une salle de bain à proximité du terrain afin de se changer et remplir leurs bouteilles d'eau.

RÉCOMPENSES

Les cérémonies de remises protocolaires (bannière et médailles) se feront sur le terrain après chaque finale.

HÉBERGEMENT

Les hôtels ci-dessous sont à titre indicatif seulement. Aucune réservation n'a été faite de la part du comité organisateur. À noter qu'il y a plus de cent (100) hébergements dans un rayon de dix (10) kilomètres du collège.

- Hôtel Best Western Ville-Marie : 3407 rue Peel, Montréal, QC H3A 1W7
- L'Auberge du Plateau : 185 rue Sherbrooke Est, Montréal, QC H2X 1C7
- Terrasse Royale : 5225 chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal, QC H3T 1Y1

ALIMENTATION

De nombreux restaurants tels McDonald's, Subway, Sushi Plus et Tim Hortons sont accessibles sur le Chemin de la Côte-des-Neiges (400 mètres du collège).



PLAN

Voici le plan du Collège Jean-de-Brébeuf ainsi que des informations additionnelles.





INFORMATIONS ADDITIONNELLES FÉMININ SECTION A



LIEU

Collège de Bois-de-Boulogne
10555 avenue de Bois-de-Boulogne
Montréal, QC H4N 1L4

ACCUEIL

Les équipes doivent se présenter directement au terrain. Des bénévoles seront présents pour les accueillir et les diriger vers leur vestiaire respectif.

RESPONSABLE

Karine Bibeau
Karine.bibeau@bdb.qc.ca

THÉRAPEUTE SPORTIF

Il y aura un·e (1) thérapeute sportif présent sur le site de compétition, et ce, pour la durée du championnat. Cependant, veuillez noter que le matériel devra être fourni par les équipes. S'ils n'ont pas le matériel requis, des frais seront exigés aux membres des équipes souhaitant se prévaloir de ce service.

VESTIAIRES

Les équipes auront accès à une salle de classe pour la durée du championnat. Le responsable sur place sera disponible pour débarrer les classes à la demande des équipes. Des douches se situent également au pavillon Ignace-Bourget.

RÉCOMPENSES

La cérémonie de remises protocolaires (bannière et médailles) se fera sur le terrain après la finale.

STATIONNEMENT

Le stationnement du collège est payant en tout temps. Les visiteurs doivent payer aux différentes bornes de paiement. À noter que des stationnements sont également disponibles dans les rues avoisinantes (tarif et disponibilité variables).

12,00 \$ par jour ou 2,50 \$ de l'heure

PRIX D'ENTRÉE

Gratuit.

ALIMENTATION

Une cantine avec sélection de breuvages et aliments à grignoter sera ouverte tout au long du championnat. Quelques restaurants se situent également à proximité du collège (Subway, Coq La La, Poulet Rouge, Amir et Cora déjeuners par exemple).

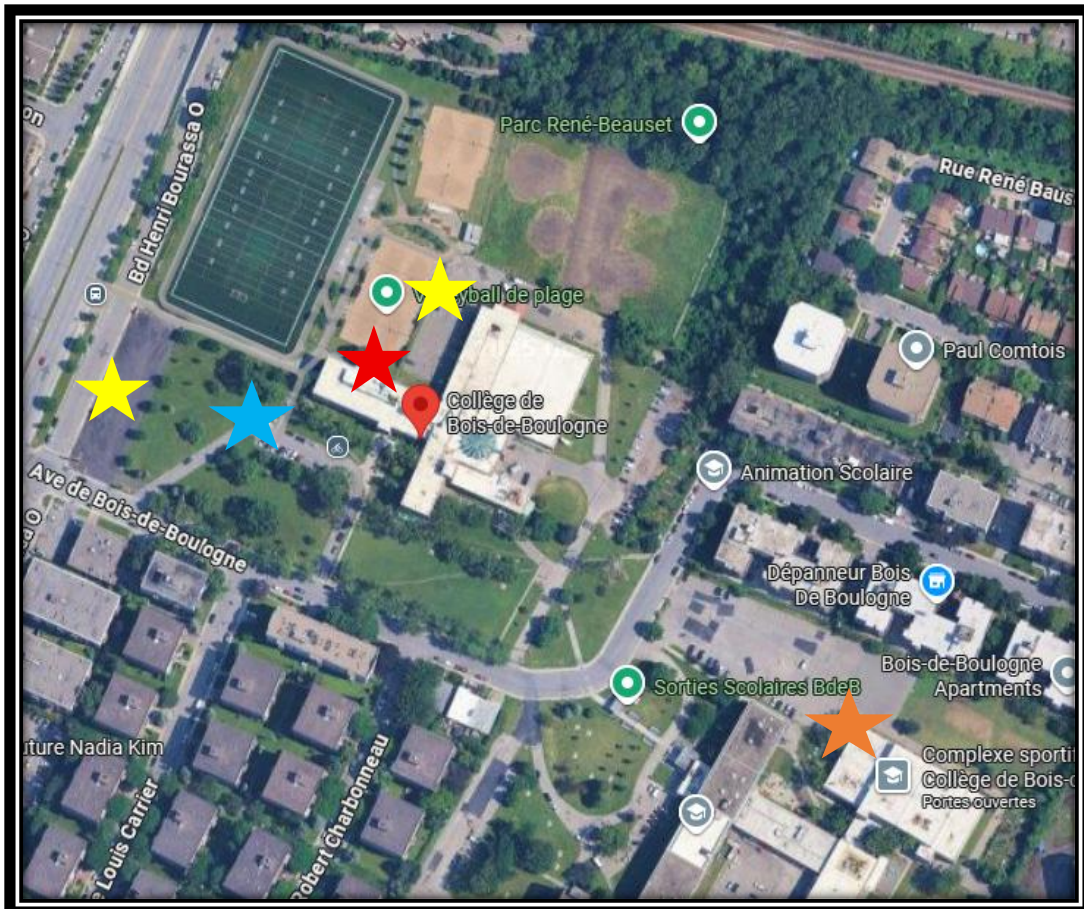
ÉLÉMENTS À FOURNIR PAR LES ÉQUIPES

Les responsables des sports sont invités à acheminer leur alignement partant. Un annonceur maison fera l'annonce des joueuses avant le début des rencontres.

Enfin, si des responsables des sports ou membres de la direction d'un collège participant souhaitent se présenter à l'évènement, simplement en avisant Mme Karine Bibeau.

PLAN D'ACCÈS

- Étoiles jaune : stationnements payants
- Étoile bleue : débarcadère autobus
- Étoile rouge : accès aux classes
- Étoile orange : accès aux douches



**HORAIRE DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL
FÉMININ DIVISION 3 – SECTION A**

PARTIE	NO	DATE	HEURE	VISITEUR	RECEVEUR	PLATEAU
Demi-finale	SF201	2025-11-01	11 : 00	Saint-Jean	Édouard-Montpetit	Collège de Bois-de-Boulogne
Demi-finale	SF202	2025-11-01	13 : 00	Valleyfield	Lionel-Groulx	Collège de Bois-de-Boulogne
Finale	SF203	2025-11-02	12 : 00	Gagnant demi-finale reclassé	Gagnant demi-finale reclassé	Collège de Bois-de-Boulogne

**HORAIRE DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL
FÉMININ DIVISION 3 – SECTION B**

PARTIE	NO	DATE	HEURE	VISITEUR	RECEVEUR	PLATEAU
Demi-finale	SF301	2025-11-01	10 : 00	Marie-Victorin	L'Assomption	Collège Jean-de-Brébeuf
Demi-finale	SF302	2025-11-01	12 : 00	André-Laurendeau	Jean-de-Brébeuf	Collège Jean-de-Brébeuf
Finale	SF303	2025-11-02	12 : 00	Gagnant demi-finale reclassé	Gagnant demi-finale reclassé	Collège Jean-de-Brébeuf

**HORAIRE DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL
MASCULIN DIVISION 3**

PARTIE	NO	DATE	HEURE	VISITEUR	RECEVEUR	PLATEAU
Demi-finale	SM201	2025-11-01	14 : 00	Gérald-Godin	Édouard-Montpetit	Collège Jean-de-Brébeuf
Demi-finale	SM202	2025-11-01	16 : 00	Valleyfield	Jean-de-Brébeuf	Collège Jean-de-Brébeuf
Finale	SM203	2025-11-02	14 : 30	Gagnant demi-finale reclassé	Gagnant demi-finale reclassé	Collège Jean-de-Brébeuf



EXTRAIT DES RÈGLEMENTS DU SECTEUR COLLÉGIAL

ARTICLE 17 - PROTÊT

17.1 **Préjudice**

Un protêt peut être logé lorsqu'un ou plusieurs collèges croient avoir été victimes d'un préjudice pendant le match ou après le match. Tout protêt déposé doit être immédiatement dénoncé aux autres équipes de la ligue concernée.

Cependant, aucun protêt ne peut être déposé en contestation du jugement d'un arbitre concernant une règle de jeu.

Le préjudice doit être causé par :

- une infraction aux règlements du secteur;
- une infraction aux règles de jeu;
- une mauvaise interprétation des règlements;
- une irrégularité dans l'organisation d'une compétition.

17.2 **Procédures**

Pour toutes les situations de préjudice pendant le match, **l'entraîneur-chef de l'équipe présumée lésée doit aviser l'arbitre du match, dès la commission du geste préjudiciable ou avant la reprise du jeu, que la partie se terminera sous protêt. L'avis du protêt doit être inscrit sur la feuille de pointage ou son équivalent.**

En saison régulière et en séries éliminatoires, le protêt doit être déposé et acheminé au commissaire de la ligue et aux responsables des sports des équipes concernées. Le dépôt du protêt doit s'effectuer par courriel ou par télécopieur dans les 48 heures ouvrables suivant la joute.

17.2.1 Le commissaire doit faire parvenir à la personne physique, à l'équipe ou à l'institution qui est impliquée dans le protêt, une copie du protêt reçu et leur indiquer qu'elles disposent d'un délai dont il fixe la durée pour lui transmettre, par courriel, leur point de vue sur le protêt et lui transmettre en même temps si elles le désirent, la version écrite de leurs témoins ou tout autre élément de preuve sur les circonstances entourant les faits ayant donné lieu au protêt;

Le commissaire doit, à la fin du délai fixé, aviser par écrit la personne physique, l'équipe ou l'institution qui a déposé le protêt qu'elle dispose du même délai pour lui transmettre par courriel, si elle le désire, la version de leurs témoins ou toute autre preuve additionnelle sur les circonstances entourant les faits ayant donné lieu au protêt.

À l'expiration du délai accordé aux parties, le commissaire procède à l'étude de la preuve des parties et rend ensuite la décision qu'il estime appropriée, dans un délai maximum de 5 jours ouvrables.

17.2.2 Lors des tournois, tout protêt qui peut influencer le déroulement du tournoi doit être soumis à l'arbitre, à l'arbitre assignateur le cas échéant, et au responsable de la compétition, qui doivent rendre leur décision dans les meilleurs délais : ils peuvent consulter les personnes suivantes avant de rendre la décision :

- le commissaire de la ligue;
- le commissaire provincial;
- le coordonnateur du RSEQ de cette ligue.

17.2.3 **Lors d'un championnat ou d'un évènement provincial**, tout protêt qui peut influencer le déroulement du championnat ou de l'évènement doit être soumis au comité de protêt, formé de l'arbitre assignateur, du responsable du championnat ou de l'évènement et du commissaire en fonction qui doivent rendre leur décision dans les meilleurs délais : ils peuvent consulter le commissaire provincial avant de rendre la décision.

17.3 **Coût**

Dans tous les cas de protêt, une somme de cent dollars (100 \$) est facturée au collègue plaignant, si le protêt est rejeté.

ÉTHIQUE SPORTIVE DE L'ENTRAÎNEUR·E

Le développement physique, intellectuel et social de vos athlètes vous tient à cœur ?

ALORS, CETTE ÉTHIQUE SPORTIVE DE L'**ENTRAÎNEUR·E** VOUS GUIDE VERS CET IDÉAL!

L'ÉTHIQUE DE TOUT·E BON·NE ENTRAÎNEUR·E DU SPORT ÉTUDIANT PASSE PAR :

LE RESPECT DES ATHLÈTES
L'ESPRIT SPORTIF
L'INTÉGRITÉ
LA RESPONSABILITÉ
LA CONDUITE PERSONNELLE

LE RESPECT DES ATHLÈTES C'EST :

- Considérer chaque athlète avec **respect et équité** dans le contexte des activités sportives, sans égard au sexe, à la race, au pays d'origine, au potentiel physique, au statut socio-économique ou à toute autre condition.
- Agir dans le meilleur intérêt des athlètes du point de vue de leur **épanouissement total**.
- Tenir compte que le **développement de la personne** prime sur le développement du sport.
- Privilégier la **réussite scolaire** des athlètes dans votre poursuite d'objectifs sportifs.
- Prendre des décisions raisonnées face à la **participation** d'un athlète lorsqu'il est blessé ou dans toute autre situation où sa participation pourrait nuire à son développement.
- Être conscient de la **pression** qui pèse constamment sur les athlètes (sport, école, famille...).

L'ESPRIT SPORTIF C'EST :

- Connaître et respecter les **règles** écrites et non écrites de votre sport.
- **Respecter** toutes les décisions des **arbitres** sans jamais mettre en doute leur intégrité.
- Considérer la victoire et la défaite comme une conséquence du **plaisir de jouer**.
- **Respecter** les athlètes, entraîneurs et partisans des autres équipes et exiger un comportement identique de vos athlètes.
- Reconnaître dignement la performance de l'adversaire dans la **défaite**.
- Accepter la **victoire** avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- Respecter toutes les règles sur le **maraudage**.

L'INTÉGRITÉ C'EST :

- Faire preuve d'**honnêteté** envers les athlètes, le sport, les autres membres de votre profession et la population.
- Honorer vos **engagements** écrits et verbaux face aux athlètes et à l'établissement.
- Refuser de gagner par des **moyens illégaux** ou par **tricherie**.
- Éviter toute fausse représentation quant à votre niveau de **compétence**.
- Encourager vos athlètes à développer et maintenir l'**honnêteté** dans leurs relations avec les autres.

LA RESPONSABILITÉ C'EST :

- Contribuer à l'**avancement de la profession** par l'échange de ses connaissances et de son expérience avec ses collègues et les étudiants.
- Faire preuve de courtoisie, de franchise et de respect envers ses **collègues**.
- S'assurer que l'**équipement** et les installations sportives respectent le niveau de développement des athlètes et les **principes de sécurité**.
- Informer les athlètes des **dangers inhérents** à la pratique de votre sport.
- Informer les athlètes des dangers inhérents à la consommation de **boissons alcooliques ou de drogues**.

LA CONDUITE PERSONNELLE C'EST :

- Utiliser un **langage** précis sans injure ni expression vulgaire.
- Prendre conscience du **pouvoir** que détient l'entraîneur afin de respecter en totalité l'intégrité physique et mentale des athlètes.
- Véhiculer l'importance d'une **bonne condition physique**, en encourageant les athlètes à être en bonne forme physique tout au long de l'année.
- Projeter une image qui reflète les **valeurs positives** de votre sport et de l'entraîneur·e.